



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INGÉNIEUR(E) DE RECHERCHE HORS CLASSE

SESSION 2015

JUIN 2015

Organisation du recrutement

Ce recrutement était organisé selon les dispositions :

- du décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux, notamment son article 21 ;
- de l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;
- de l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication.

Rappel des épreuves

Selon l'article 4 de l'arrêté du 10 février 1992, l'examen professionnel comporte une épreuve orale de sélection consistant en un entretien de trente minutes avec le jury. L'entretien doit notamment permettre d'apprécier les connaissances scientifiques et techniques du candidat et son aptitude à diriger une équipe et à assumer des responsabilités de haut niveau.

Le jury dispose des documents remis par le candidat au moment de son inscription, à savoir un curriculum vitae et un résumé de ses travaux et publications.

Seul l'entretien fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20.

Composition du jury

Monsieur Vincent BOUAT, conservateur du patrimoine, chef de la mission des archives, secrétariat général, assurait la présidence de cet examen professionnel.

Ont été nommés membre de ce jury :

Madame Astrid BRANDT-GRAU, ingénieure de recherche hors classe, chef du département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général ;

Monsieur Michel MENU, ingénieur de recherche hors classe, chef du département recherche, centre de recherche et de restauration des musées de France ;

Madame Annick TEXIER, ingénieure de recherche hors classe, responsable, pôle scientifique métal, laboratoire de recherche des monuments historiques.

Deux membres du jury appartenaient à l'administration centrale, deux à un service à compétence nationale.

Les candidats

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture de la communication et des grands travaux, peuvent être promus au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe :

- les ingénieurs de recherche de première classe qui justifient de huit ans de service comme ingénieur de recherche ;

ou

- les ingénieurs de recherche qui ont atteint le septième échelon du grade d'ingénieur(e) de recherche de 2ème classe et qui justifient dans ce grade de huit ans de services effectifs.

Le nombre de postes à pourvoir était égal à celui de 2013 et 2014, mais inférieur à celui de 2012 (3 au lieu de 4 en 2012). Sur l'ensemble des 20 candidats inscrits (14 en 2013, 12 en 2013, 15 en 2012, 9 en 2011), tous se sont présentés à l'examen (13 en 2014, 12 en 2013, 13 en 2012). La hausse du nombre de candidats présents est donc de 6 personnes pour un nombre de postes constant. L'examen était donc moins ouvert qu'en 2014 puisque chaque candidat avait un peu moins d'1 chance sur 7 d'être promu.

La répartition par spécialité (selon l'arrêté du 19 décembre 1991) fait apparaître une majorité de candidats (10 en tout) de spécialité 2 (sciences appliquées aux sciences humaines et sociales), 7 de spécialité 1 (sciences humaines et sociales) et 3 de spécialité 3 (programmation, évaluation et valorisation de la recherche).

Déroulement de l'examen et résultats

Les épreuves ont eu lieu les 15 et 16 juin 2015 au service interacadémique des examens et concours (SIEC) à Arcueil.

Le jury a fonctionné de façon à garantir l'impartialité de ses appréciations : dans le cas où un membre du jury connaissait un candidat, il s'est abstenu de lui poser des questions ou au vu de l'ancienneté de leurs liens professionnels, a limité ces dernières.

Le jury avait choisi de noter les candidats selon 5 critères de poids égal :

- connaissances scientifiques et techniques (actualisation des compétences et connaissances, programmes de recherche, travaux de recherche en cours, projets-avenir, élaboration de programmes, maîtrise, développement d'instrumentations analytiques) ;
- diffusion/valorisation de la recherche (communications colloques-séminaires, animation de réseaux, enseignement-formation, publications-productions éditoriales, reconnaissance comme expert, rayonnement international) ;
- missions de service public (degré d'intégration de sa recherche dans une politique générale du ministère, déontologie-éthique/sens au service public, implication dans le contrôle scientifique et technique) ;
- aptitude à assumer des responsabilités de haut niveau (pilotage et coordination, aptitude à diriger une équipe, expérience d'encadrement, aptitudes dans la gestion budgétaire, capacité à incarner son institution, capacité d'adaptation) ;
- échanges avec le jury (prestation orale, présentation du parcours, respect des règles, qualité des échanges avec le jury).

Au terme de ses délibérations, le jury a échelonné ses notes de 14/20 à 18/20.
La moyenne est de 15/20. La note du dernier reçu est de 16,5/20 (seuil d'admission).

Deux candidats retenus exercent leurs activités dans un service à compétence nationale et appartiennent à la catégorie majoritairement représentée, le troisième appartient à une école d'architecture. 2 hommes et une femme ont été promus (2 femmes et 1 homme en 2014).

Remarques sur les candidatures

Même si, en raison du faible nombre de candidats et de postes à pourvoir, il est difficile de produire une analyse poussée des résultats, un point mérite néanmoins d'être souligné :

- la moyenne d'âge des candidats présents (9 femmes, 11 hommes) comme celui des reçus s'établit autour de 49 ans (49 en 2014, 51 en 2013, 52 en 2012).

Les membres du jury ont relevé l'excellent niveau d'ensemble des candidats dont témoignent leur formation initiale (tous les candidats à l'exception d'un sont titulaires d'un doctorat), la présence d'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou de qualification aux fonctions de professeur d'université dans plusieurs cursus, et la richesse de certains parcours internes à forte progression de compétences et de responsabilités.

Ils ont pu constater aussi l'implication de plusieurs candidats dans des programmes de recherche, dans le domaine de la culture, au niveau national au sein de diverses UMR et au niveau européen et international, notamment dans des projets de recherche ou de coopération bilatérale où ils exercent leurs fonctions comme partenaires ou pilotes. Beaucoup bénéficient d'un statut d'expert reconnu dans leur domaine de spécialité, confirmé par des publications dans les meilleurs supports internationaux. Le rayonnement international des candidats a ainsi été un facteur de choix pour le jury, comme l'ont également été les responsabilités d'encadrement.

Comme cela a déjà été le cas les années précédentes, le jury n'a pu que constater l'hétérogénéité des situations et carrières individuelles des candidats, notamment selon les spécialités et les structures d'affectation. Cette diversité rend l'évaluation des candidats plus complexe. Cette diversité porte sur plusieurs domaines :

- la nature différente des activités de chacun, de la part consacrée à la recherche, au service et, pour certains, au contrôle scientifique et à la direction d'équipe ;
- les possibilités d'évolution de carrière et de prises de responsabilité, liés à la dimension et au mode d'organisation de leur service.

La qualité des dossiers et des présentations orales est assez hétérogène. Il est parfois difficile de distinguer le curriculum vitae de la description de l'activité professionnelle actuelle. De même certains candidats ont des difficultés à décrire de façon claire et précise l'ensemble de leur parcours, leurs responsabilités et travaux en cours, voire leurs projets de recherche ou enfin à se projeter dans l'avenir.

Le dossier et surtout l'exposé oral doivent bien distinguer l'activité du candidat de celle du laboratoire ou de l'établissement dans lequel le candidat exerce afin que le jury puisse apprécier au mieux la place du candidat dans son institution, son activité personnelle, sa capacité à entreprendre des recherches et ses responsabilités effectives.

Le curriculum vitae et résumé des travaux, à joindre obligatoirement à la demande d'inscription, ne devrait comporter qu'un choix significatif des publications les plus représentatives, la bibliographie exhaustive et organisée selon les normes actuelles de l'évaluation scientifique, pouvant éventuellement faire l'objet d'une annexe. Le jury insiste sur une présentation claire du curriculum vitae et recommande d'éviter une présentation littéraire de la formation et du parcours. Les candidats sont encouragés à participer aux formations aux examens professionnels proposées par le ministère.

Organisation de l'examen

Le jury s'est félicité de la bonne organisation de l'examen et remercie les équipes du pôle recrutement et parcours professionnels du ministère de la culture et de la communication, en particulier Madame Aurélie Dumont et Madame Sophie Devlamynck, et celles du SIEC, en particulier, Madame Tiphaine Lauga, qui en ont eu la charge et qui ont fait preuve d'une grande disponibilité.

Cependant, il apparaît que la transmission des dossiers des candidats aux membres du jury pourrait être améliorée afin d'en faciliter l'examen ; à cet égard, la « dématérialisation » des dossiers - comme c'est le cas dans certains établissements publics de recherche (CNRS, INRAP, ...) - devrait être envisagée.

Pour le jury,

le président de jury, Vincent BOUAT